

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 44 (1971)

Heft: 7

Artikel: Conservation des monuments historiques

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-127132>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tie en logements. Le nombre de pièces sera alors de 2770 pour l'année suivante et de 2880 pour la troisième année. Durant la dixième année, le fonds pourra construire 3790 pièces et le nombre de ces dernières, construites pendant les dix ans, s'élèvera alors à 32 000. A ce moment, les recettes du fonds seront de 80 millions de francs provenant des cotisations annuelles, auxquelles il faut ajouter les 34 millions de francs des loyers.

Au bout de vingt-cinq ans, le fonds aura construit 110 970 pièces et ses recettes se monteront à 205 millions de francs (les calculs sont faits en francs et revenus constants). C'est la période où les premiers logements construits sont amortis; suivant leur état (degré de vétusté, confort, etc.), ils seront conservés ou démolis.

Les cotisants pourront choisir, suivant l'évolution du marché du logement, s'il convient de suspendre les versements au fonds, qui continuerait à investir les loyers en-

caissés, ou de verser de nouvelles cotisations, ce qui pourrait permettre par exemple le remboursement des premières cotisations ou de construire encore plus de logements.

On peut et doit se demander si le système proposé ne risque pas d'arrêter la construction de logements financée par le marché libre dont l'apport sera encore indispensable (11 776 pièces dans les maisons locatives et 3112 dans les maisons familiales construites en 1969). En fait, à moyenne échéance au moins, la clientèle du marché libre se maintiendra, car le fonds s'adresse avant tout à une clientèle qui est mal servie par le marché libre (voir «Les ménages lausannois peuvent-ils s'offrir un logement correspondant à leurs besoins?» «FAL» du 1^{er} octobre 1970).

Cette solution paraît aussi utopique que le projet d'AVS dans les années avant son approbation; est-ce une raison pour ne pas la discuter?

Conservation des monuments historiques

Emanation des séminaires d'histoire de l'art des Universités de Lausanne et Fribourg, le colloque d'art monumental régional se réunit une fois par mois pour étudier tous les problèmes d'histoire de l'art inhérents à la conservation des monuments historiques.

Dans le cadre du dernier colloque, qui a eu lieu vendredi 26 mars, une exposition de documents réunis à Fribourg a été présentée au Musée historique de l'Ancien-Evêché. L'exemple de la ville de Fribourg est une démonstration de ce qui peut être entrepris dans le domaine de la conservation des monuments historiques. Dernière ville médiévale qui ait survécu à l'industrialisation, Fribourg, en plus de ses églises, couvents et édifices publics, comporte

plus de mille maisons bourgeoises et patriciennes dont cent cinquante d'entre elles présentent encore une façade gothique tardive.

En 1970, les autorités de la ville promulguèrent une loi sévère, afin de protéger l'aspect historique et d'empêcher toute transformation ou destruction de quartiers historiques. Or, la protection d'une ville historique exige de vastes moyens financiers et la collaboration de spécialistes travaillant sur des bases scientifiques. Une première expérience a été faite par les étudiants du séminaire d'histoire de l'art de l'Université de Fribourg, avec l'aide de M. Alfred Schmid, professeur à l'Université de Fribourg, de M. Etienne Chaton, conservateur des monuments et M. Andres Moser, chargé de l'inventaire des monuments d'art bernois. Ils ont consacré une partie de leurs vacances à inventorier des maisons bourgeoises de la rue d'Or composée aux trois quarts de maisons gothiques. Leur travail fut soutenu financièrement par l'Etat de Fribourg et «Ciba Photochimie».

Les résultats de cette enquête feront l'objet de l'exposition présentée au Musée historique de l'Ancien-Evêché.